

Règlement du Jeu Concours Hanroad – Gagnez votre dossard pour l’Ultra Marin 2025

Article 1 – Organisateur du concours

Le présent jeu concours est organisé par **Hanroad**, dont le siège social est situé **route du demi bœuf, 44310 LA LIMOUZINIÈRE**.

Article 2 – Conditions de participation

2.1 Le jeu concours est ouvert à toute personne résidant en France et âgée de 18 ans ou plus au moment de la participation.

2.2 Les employés de l’Organisateur ainsi que leurs proches parents ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 – Durée du concours

Le jeu concours débute le **16 avril 2025** à 8h00 et se termine le **29 avril 2025** à 21h00.

Les participations reçues en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

Article 4 – Modalités de participation

4.1 Pour participer, les candidats doivent remplir le formulaire en ligne :

- via la campagne Facebook dédiée,
- ou directement sur cette page : <https://www.hanroad.fr/hanroad-sassocie-a-lultra-marin/>.

4.2 Une seule participation par personne est autorisée.

4.3 L’ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour valider la participation.

Article 5 – Sélection du gagnant

5.1 Le gagnant sera tiré au sort parmi toutes les participations valides.

5.2 Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire dans un délai de **6 jours suivant la fin du concours**.

5.3 Le gagnant sera contacté par e-mail ou téléphone. En l’absence de réponse dans un délai de **2 jours**, un nouveau tirage au sort sera réalisé.

5.4 Le nom du gagnant pourra être communiqué sur les réseaux sociaux et canaux officiels de Hanroad.

Article 6 – Lot du concours

6.1 Le lot mis en jeu est **un dossard pour l’une des courses de l’Ultra Marin 2025**, selon

les distances proposées par l'organisation officielle de l'événement.

6.2 Le lot est nominatif, non transférable, et ne peut être échangé contre de l'argent ou un autre lot.

6.3 Hanroad se réserve le droit de modifier ou remplacer le lot par un équivalent en cas de force majeure ou d'indisponibilité.

Article 7 – Utilisation des données personnelles

7.1 Les données collectées sont utilisées par Hanroad dans le cadre du concours et à des fins de communication commerciale (newsletter, offres, actualités).

7.2 Les données ne seront pas transmises à des tiers sans accord préalable du participant.

7.3 Conformément à la réglementation, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données en adressant une demande écrite à Hanroad.

Article 8 – Responsabilité

8.1 L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique ou de participation non reçue pour des raisons indépendantes de sa volonté.

8.2 La participation au concours se fait sous la seule responsabilité du participant.

8.3 L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout manquement entraînera l'exclusion automatique du participant.

Article 10 – Loi applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif au concours sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de **Nantes**.

Fait à La LIMOUZINIÈRE, le 15 avril 2025.

HANROAD